

Un chèque-repas, c'est quoi ?

Le chèque-repas permet aux employeurs de participer aux frais de repas de leurs collaborateurs. Il peut être utilisé pour l'achat de repas ou d'aliments prêts à la consommation, et ne peut être dépensé qu'en Belgique.

Chiffres clés – 2018 - Belgique :

- 2,56 milliards EUR, montant total des chèques-repas émis
- 22.000 commerces et restaurants belges acceptent les chèques-repas
- 2 millions de salariés bénéficiaires

L'Ecochèque, c'est quoi ?

L'écochèque constitue un pouvoir d'achat supplémentaire favorisant les comportements éco-responsables à travers des achats du quotidien et des investissements durables. Les écochèques peuvent notamment être utilisés pour l'achat de produits certifiés bio.

Chiffres clés – 2018 – Belgique :

- 256 millions EUR, montant total des écochèques émis
- 10.600 commerces acceptent les écochèques
- 1,7 millions de salariés bénéficiaires

Plus d'infos :



www.sorstescheques.be



sorstescheques@fwa.be

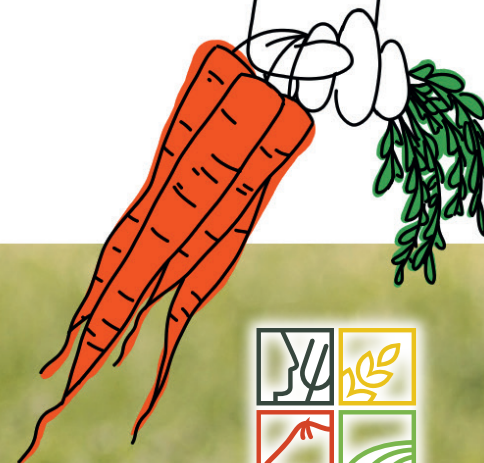
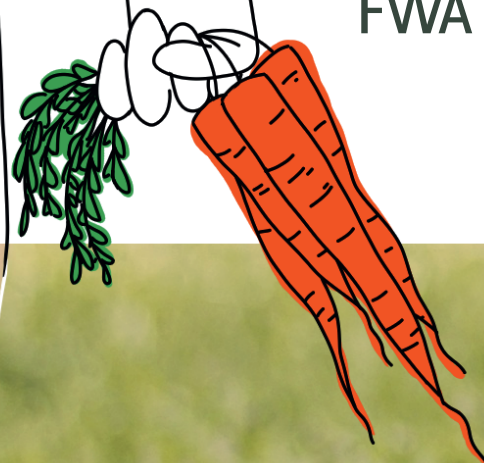


081 627 462



FWA

Sors tes chèques en ferme !



Une initiative proposée par la FWA - avec ses partenaires



Monizze



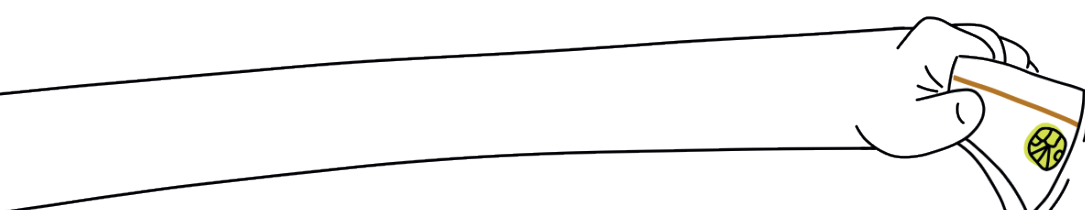
Edenred



Crelan



FWA



Augmentez votre visibilité et le chiffre d'affaire de votre point de vente

Vous souhaitez pouvoir accepter dans votre point de vente les chèques-repas et les écochèques de vos clients ? La FWA vous explique comment.

Pourquoi ? Et à quel prix ?

Profitez d'une formule adaptée à votre ferme !
Une fois votre point de vente équipé,
vos clients pourront utiliser leurs chèques
pour leurs achats chez VOUS,
dans votre point de vente à la ferme !

Une initiative proposée par la FWA - avec ses partenaires



Comment ça marche ?

Si vous souhaitez accepter les chèques-repas et/ou les écochèques, vous devez souscrire un contrat pour chaque société émettrice (Edenred, Monizze et Sodexo). Ces démarches multiples sont simplifiées grâce à la FWA. En effet, en vous rendant sur www.sorstescheques.be nous vous proposons, en un seul clic, d'envoyer une demande unique d'affiliation aux trois émetteurs. Ensuite, les trois émetteurs reviendront vers vous de manière individuelle pour vous proposer la signature d'un contrat

reprenant les tarifs préférentiels destinés aux membres FWA. Une fois les contrats finalisés, le terminal de paiement électronique de votre point de vente peut être activé pour accepter les chèques-repas et/ou les écochèques.



**Bénéficiez
de tarifs
avantageux**
pour équiper votre point
de vente et accepter
les chèques-repas
et les écochèques
de vos clients

Chèques-repas

Écochèques

Des écochèques et des chèques-repas pour acheter des produits à la ferme

Les consommateurs disposant de tels chèques ne savent pas toujours où les dépenser. Evidemment, la plupart des grandes surfaces acceptent ces chèques. Mais qu'en est-il des points de vente à la ferme ? Très peu sont aujourd'hui équipés pour accepter ces solutions de paiement. Les chèques-repas peuvent être utilisés pour l'achat de tous les produits alimentaires proposés par les agriculteurs. Les écochèques peuvent quant à eux être utilisés pour tous les produits certifiés Bio. *Pourquoi pas chez vous ?*

Combien ça coûte ?

Dans le cadre de cette campagne, les partenaires offrent les frais d'installation (pouvant aller jusqu'à 125€) et les frais fixes d'abonnement mensuel (pouvant aller jusqu'à 6.10€/mois).

	Chèques-repas	Ecochèques
Edenred	1,50%	2,55%
Monizze	1% (min 3 cents et max 20 cents)	2%
Sodexo	1,5% (min 0,10€)	2,50%

Tarifs négociés pour les membres FWA - Prélèvement à la transaction

Les prélèvements se font à la transaction. Les tarifs ne sont donc pas cumulatifs !

Exemple : Le client paye avec un chèque repas Monizze, il sera uniquement appliqué le tarif Monizze (1%).
Le client paye avec un chèque repas Edenred, il sera uniquement appliqué le tarif Edenred (1,5%).

Les frais Bancontact ne sont pas appliqués en cas de paiement avec un chèque repas.

Vous ne disposez pas encore d'un terminal de paiement électronique type «Bancontact», indispensable pour cette campagne ?
La FWA a également conclu un partenariat avec 2 sociétés proposant ce type de terminal. Rendez-vous sur www.sorstescheques.be pour en découvrir les conditions.

